

Communauté de Communes Bresse

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 36
➤ présents : 34 ➤ contre :
➤ votants : 36 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 5 février 2025

Séance du 11 février 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 11 février à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Feillens, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	BAUCHEREL Didier
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Jacques BESSON a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD pour voter en son nom.
Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.
Monsieur Philippe PLENARD est suppléé par Monsieur Didier BAUCHEREL.

Madame Martine CARILLIER a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Budget Principal : admission en non-valeurs.

Madame la responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse présente des titres qu'il convient d'admettre en non-valeurs.

Budget Principal - Numéro liste : 4352050211 Article 6541

Référence pièce	Année	Montant	Motif
T-3009390411	2016	24.72 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-76871350011	2014	106.48 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-76871570011	2014	143.02 €	PV carence
T-76869920011	2015	204.00 €	PV carence
T-76868830011	2016	204.00 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-76868770011	2016	5.46 €	RAR inférieur seuil poursuite
T-76868660011	2016	204.00 €	PV carence
T-76872400011	2015	270.00 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-301	2020	1 524.49 €	NPAI et demande renseignement
T-316	2021	1 524.49 €	NPAI et demande renseignement
TOTAL		4 210.66 €	

Ces admissions sont à imputer au chapitre 65, compte 6541 « Créesances admises en non-valeurs ».

Vu les états transmis par la responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse relatifs aux admissions en non-valeurs sur le budget Principal

Vu le budget Principal 2025

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADMET en non-valeurs les états présentés.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

